

cette Assemblée ou devant un comité parlementaire pour être interrogé. Mis par notre collègue en présence de cette déclaration le député de Vancouver s'est défendu en disant que le jour où il parlait ainsi des poursuites n'étaient pas encore commencées. Mais plus tard une action en justice ayant été prise il n'avait plus, dit-il, aucune raison de persister dans sa demande. Or, je lui ferai observer, ainsi qu'à la Chambre, que les faits mis à jour lors du procès, sont différents de ceux sur lesquels on aurait eu besoin d'interroger les directeurs à la barre de cette Assemblée. L'excuse de notre honorable collègue est tout à fait en dehors de la question. Le renseignement que la Chambre voulait obtenir n'a aucun rapport avec les faits qui ont motivé la poursuite et soulève une question beaucoup plus haute. L'objection mise en avant par l'honorable député de Vancouver est assez faible et je m'étonne qu'il nous ait refusé son concours, cette année, pour renouveler sa proposition.

M. BANCROFT: A titre de député de l'Ouest, je désire annoncer que je suis en faveur de l'amendement.

Une particularité très significative relative à l'étude de la loi des banques cette année a été le fait que des milliers de citoyens du pays ont été consultés par une lettre dans laquelle on leur demandait leur opinion sur la refonte de la loi. Les réponses reçues indiqueraient que le peuple du Canada croit qu'il existe un rapport direct entre le système de crédit ou le système de banque du pays et la reprise de l'industrie agricole. Il n'est que juste pour les agriculteurs canadiens de dire qu'ils ont fait des efforts presque surhumains afin de résoudre ce problème sans aide fédérale. A ce propos, il est bon de se souvenir de ce qu'ont fait plusieurs provinces du Canada. Elles ont établi des prêts sur les fermes des crédits ruraux et des banques provinciales afin de faire face à la situation et en ce qui concerne l'ouest du Canada ces institutions n'ont pas réussi seulement par suite de l'insuffisance du capital mis à la disposition. C'est parce que la population s'est rendu compte de cette insuffisance qu'elle demande maintenant au gouvernement fédéral de venir à son aide. Monsieur le président, bien qu'on ne puisse pas établir un système plus satisfaisant dans un avenir immédiat, une discussion libre et franche de toute la situation, tendrait aussi à redonner de la force aux banques elles-mêmes. Cela rétablirait la confiance du peuple envers les banques et de grandes institutions semblables ne peuvent pas continuer d'exister longtemps avec succès, si elles ne jouissent pas de la confiance du peuple. Pour

ce motif, j'ai l'intention d'appuyer l'amendement.

L'hon. M. MACLEAN: Je désire dire un mot ou deux au sujet des observations faites par l'honorable député depuis que le comité a commencé l'étude du bill. Il n'est pas nécessaire que les honorables députés d'en face défendent leurs motifs pour critiquer la mesure. Je suis sûr qu'on donnera l'occasion suffisante à chaque député de présenter toutes les observations qu'il désire sur le bill et de proposer tout amendement avant que la mesure sorte du comité. Je dis pourtant que lorsque d'honorables députés prétendent qu'on n'aurait pas dû procéder à la refonte de la loi des banques, ils devraient donner à l'appui des raisons substantielles et basées sur quelque chose de fort, de faible ou d'indifférent. Les honorables députés qui ont parlé cet après-midi n'ont pas, selon moi, donné des raisons pour justifier la remise de la revision de la loi des banques.

Il y a un instant, un honorable député a dit qu'en 1911 on avait présenté un bill tendant à la révision de la loi des banques et qu'on l'avait retardé. Les honorables députés n'ont qu'à se souvenir des incidents politiques de cette année-là pour juger de ce qui s'est passé. C'était pendant la session au cours de laquelle le pays a été appelé à se prononcer sur le traité de réciprocité avec les Etats-Unis. Elle s'est terminée rapidement et le pays tout entier a été engagé dans une campagne politique sur cette question particulière. Le gouvernement d'alors fut battu et le nouveau ministère en 1912 a demandé un délai pour reviser la loi des banques. C'était bien naturel parce que le nouveau gouvernement, pris par tant de choses dont il devait s'occuper, pouvait s'attendre que le pays trouve justifiée sa demande de remettre la revision de la loi. En conséquence, on adopta en 1912 une loi qui prorogeait d'un an la loi des banques. On avait alors une très bonne raison pour ajourner la revision, et elle parut satisfaisante alors au pays.

Des honorables députés disent qu'on a reçu beaucoup de demandes d'ajourner la revision de la loi des banques. J'ai entendu dire cet après-midi qu'un groupe d'hommes de ma province de Nouvelle-Ecosse, étaient favorables à la remise de la revision de la loi. Je me permets de dire que si vous interrogez toute la population des provinces vous auriez de la difficulté à trouver vingt et une personnes sur un demi-million qui se seraient exprimées ainsi. Je crois qu'on a adopté une résolution à une convention de cultivateurs. Je me suis informé auprès de deux personnes importantes qui étaient pré-